

CONVENTION relative à la mise en place d'un PROJET EDUCATIF TERRITORIAL et d'un PLAN MERCREDI

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 551-1, R. 551.13 et D. 521-12 ;

Vu le code de l'action sociale et des familles, notamment ses articles R. 227-1, R. 227-16 et R. 227-20 ;

Vu le décret n° 2015-996 du 17 août 2015 portant application de l'article 67 de la loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République et relatif au fonds de soutien au développement des activités périscolaires ;

- le Maire de la commune de ROQUEFORT LA BEDOULE
- le Préfet,
- le Directeur des services départementaux de l'éducation nationale des Bouches-du-Rhône agissant sur délégation du recteur d'académie,
- le Directeur Général de la Caisse d'Allocations Familiales des Bouches-du-Rhône,
- **le cas échéant**, l'association délégataire :
représenté(e) par son/sa président(e), dont le siège se situe à

conviennent ce qui suit :

Article 1er : Objet de la convention

Cette convention a pour objet de déterminer les modalités d'organisation et les objectifs éducatifs des activités périscolaires mises en place dans le cadre d'un projet éducatif territorial et d'un plan mercredi, dans le prolongement du service public de l'éducation et en complémentarité avec lui, pour les enfants scolarisés dans les écoles maternelles et/ou élémentaires de la commune de ou de l'EPCI : ROQUEFORT LA BEDOULE.

☐ ***Selon la configuration locale***, elle concerne également les modalités d'organisation et les objectifs éducatifs des activités périscolaires mises en place pour les enfants scolarisés dans les écoles privées sous contrat situées sur le territoire de cette commune ou EPCI.

Article 2 : Partenariats

Le projet éducatif territorial/plan mercredi est mis en place avec les partenaires suivants :

- ECOLE MATERNELLE JOLIOT CURIE
- ECOLE ELEMENTAIRE PAUL ELUARD
- Associations de la commune et intervenants extérieurs
- Acteurs institutionnels

Article 3 : Objectifs du projet éducatif territorial/plan mercredi

Le/la maire ou le/la présidente de l'EPCI et ses partenaires conviennent des objectifs suivants :

- Développer l'apprentissage des valeurs morales et de la vie collective en favorisant la construction de repères chez l'enfant et les jeunes dans leur environnement géographique, temporel et social
- Respecter le rythme de vie des enfants en fonction des besoins
- Favoriser l'inclusion des enfants atteints de troubles de la santé ou de Handicap
- Renforcer les liens entre les enfants et les jeunes

Article 4 : Contenu du projet éducatif territorial/plan mercredi

Le/La maire ou le/la présidente de l'EPCI et ses partenaires joignent à cette convention le descriptif du projet éducatif territorial/plan mercredi sur lequel figure la liste des écoles concernées.

Ce descriptif comprend notamment l'organisation du temps scolaire, la liste des activités périscolaires proposées aux élèves et les modalités selon lesquelles elles sont organisées. Il comprend également un volet « plan mercredi » présentant la démarche pédagogique, les acteurs et les moyens engagés dans les accueils de loisirs périscolaires fonctionnant le mercredi.

Article 5 : Engagements de la collectivité ou de l'EPCI

La collectivité ou l'EPCI s'engage à mettre en œuvre le projet éducatif territorial et le plan mercredi ainsi qu'à en faire l'évaluation.

La collectivité ou l'EPCI s'engage à organiser un (ou des) accueil(s) de loisirs périscolaires fonctionnant le mercredi dans le respect des principes de la charte qualité (annexe 1).

Conformément à cette charte, les accueils de loisirs périscolaires du mercredi sont organisés autour des 4 axes suivants :

1. Continuité éducative (scolaire/périscolaire/extrascolaire, le cas échéant)
2. Accessibilité de tous les publics et inclusion des enfants en situation de handicap
3. Mise en valeur des richesses du territoire
4. Diversité et qualité des activités proposées

Quand les accueils de loisirs périscolaires ne sont pas organisés directement par la collectivité ou l'EPCI mais pour son compte par un autre acteur, la collectivité ou l'EPCI s'engage à veiller au respect de la charte par cet acteur.

La collectivité ou l'EPCI renseigne sur l'annexe de la charte qualité, en complément du descriptif général du projet prévu à l'article 4, les éléments suivants relatifs aux accueils de loisirs périscolaires qu'elle organise ou qui sont organisés pour son compte le mercredi :

- liste des accueils maternels (moins de 6 ans) et élémentaires (6 ans et plus)
- nombre total de places ouvertes déclarées par les organisateurs (moins de 6 ans / 6 ans et plus)
- typologie des activités
- typologie des partenaires
- typologie des intervenants

La collectivité ou l'EPCI actualise au moins une fois par an ce document, à compter de la date de signature de la présente convention, et le transmet aux services de l'Etat.

Article 6 : Engagements de l'Etat :

Les services de l'Etat co-contractants de la présente convention s'engagent, au sein des groupes d'appui départementaux (GAD) le cas échéant, à :

- accompagner la collectivité ou l'EPCI dans la mise en œuvre et l'évaluation de son projet éducatif territorial/plan mercredi ;
- assister la collectivité ou l'EPCI dans l'organisation d'accueils de loisirs respectant la charte qualité figurant en annexe ;
- piloter la procédure de labellisation ;
- mettre à disposition sur le site planmercredi.education.gouv.fr des outils et des supports de communication dont le label, en vue de l'information du public et de la valorisation des accueils concernés.

Article 7 : Engagements de la CAF :

Les services de la CAF s'engagent au sein des groupes d'appui départementaux, le cas échéant, à :

- accompagner le développement d'activités périscolaires de qualité, notamment le mercredi ;
- participer à la procédure de labellisation ;
- assurer le suivi du projet éducatif territorial/plan mercredi conjointement avec les services de l'Etat;
- verser aux collectivités et établissements publics de coopération intercommunale ayant conservé une organisation du temps scolaire comprenant 5 matinées et sous réserve de leur éligibilité, l'aide spécifique aux rythmes éducatifs qui soutient les activités périscolaires organisées les jours d'école autres que le mercredi dans le cadre d'un accueil de loisirs périscolaire ;
- apporter un concours financier aux accueils de loisirs périscolaires éligibles via une bonification des nouvelles heures créées le mercredi sous réserve de leur éligibilité. Cette bonification peut être majorée pour les accueils situés dans un quartier prioritaire de la politique de la ville ou dans des communes dont le potentiel financier par habitant est inférieur à 900 euros.

Article 8 : Pilotage

La mise en œuvre du projet éducatif territorial/plan mercredi relève de la compétence de la collectivité ou de l'EPCI qui en assure le pilotage. Le pilotage du projet est assuré par la collectivité territoriale ou l'EPCI suivant :
ROQUEFORT LA BEDOULE

Elle s'appuie sur un comité de pilotage constitué de :

- Directeurs d'école
- Chargée de coopération CTG
- Association de parents d'élèves
- Elue déléguée
- Responsable Service Enfance Jeunesse
- Professionnels de Terrains (animateurs)

Le comité de pilotage a pour rôle le suivi de l'élaboration et de l'application du projet.

Article 9 : Mise en œuvre et coordination

La collectivité ou l'EPCI peut faire le choix de déléguer la coordination et la mise en œuvre du projet à un opérateur dans le cadre d'une convention et/ou d'une délégation de service public.

La coordination du projet est assurée par le service compétent de la collectivité.

Le cas échéant, préciser le nom de l'organisme qui a reçu une délégation de la collectivité ou de l'EPCI :

Article 10 : Articulation éventuelle avec d'autres dispositifs et activités

Le cas échéant, les activités prévues dans le projet éducatif territorial et le Plan mercredi sont articulées avec celles proposées dans le cadre du ou des contrat(s) suivant(s) : contrat éducatif local (CEL), projet éducatif local (PEL), contrat enfance jeunesse (CEJ), contrat de ville ou de ruralité, contrat culturel, Cités éducatives, Territoires éducatifs ruraux, etc. (préciser) : CTG

Le cas échéant, ces activités sont articulées avec celles organisées dans le cadre extrascolaire (préciser) :
En continuité pédagogique lors des temps extrascolaires

Le cas échéant, ces activités sont articulées avec celles proposées aux enfants et jeunes scolarisés dans le second degré (préciser) :
Carrefour Jeunes

Article 11 : Evaluation

L'évaluation du projet est assurée par le comité de pilotage selon la périodicité suivante :
1 fois / an

A l'issue de la période de validité de la convention, un bilan final du projet éducatif territorial/plan mercredi est établi par le comité de pilotage en lien avec les signataires de la convention.

La convention peut être dénoncée soit par accord entre les parties, soit à l'initiative de l'une d'entre elles. Dans ce cas, la dénonciation peut intervenir à tout moment en respectant un préavis de trois mois. Elle doit être faite par lettre recommandée avec demande d'avis de réception adressée à chacun des autres co-contractants. Le délai de préavis court à compter de la réception de cette lettre.

La convention peut également faire l'objet d'avenants signés par l'ensemble des parties à la présente convention.

Article 12 : Durée de la convention

La présente convention est établie du 1^{er} septembre 2024 au 31 août 2027.

A l'issue de la période de validité de la convention, un bilan final du projet éducatif territorial/plan mercredi est établi par le comité de pilotage en lien avec les signataires de la convention.

A, le

La commune de ROQUEFORT LA BEDOULE, représentée par
son maire Marc DEL GRAZIA

Pour le Préfet,
Le directeur académique des services
de l'éducation nationale,
Directeur des services départementaux de l'éducation
nationale des Bouches-du-Rhône

Le Directeur Général
de la Caisse d'Allocations Familiales des
Bouches-du-Rhône

Pour le directeur académique des services
de l'éducation nationale, Directeur des services
départementaux de l'éducation nationale des Bouches-
du-Rhône,
Le chef du Service Départemental à la Jeunesse à
l'Engagement et aux Sports

Le cas échéant, l'association délégataire,
représentée par son/sa présidente,
Monsieur/Madame

CONVENTION CHARTRE QUALITÉ PLAN MERCREDI

Vu le code de l'action sociale et des familles, notamment ses articles L.227-4 et R.227-1 ;

Considérant la convention relative au projet éducatif territorial (PEdT) conclue en application des articles L.551-1 et R.551-13 du code de l'éducation et incluant notamment des activités périscolaires le mercredi ;

Considérant le ou les projets éducatifs et pédagogiques mentionnés aux articles R.227-23 à 25 des accueils de loisirs périscolaires de la collectivité ou de l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) ;

- le/la Maire de la commune de ROQUEFORT LA BEDOULE
- le Préfet,
- le Directeur des services départementaux de l'éducation nationale des Bouches-du-Rhône agissant sur délégation du recteur d'académie,
- le Directeur Général de la Caisse d'Allocations Familiales des Bouches-du-Rhône,
- **le cas échéant**, les représentants de l'association :

conviennent ce qui suit :

Article 1^{er} : Objet de la convention

La présente convention a pour objet de définir les obligations propres à chacune des parties pour œuvrer localement à la mise en place de la charte qualité du Plan mercredi.

Cette charte qualité Plan mercredi organise l'accueil du mercredi autour de 4 axes :

- veiller à la complémentarité des temps périscolaires du mercredi avec les temps familiaux et scolaires ;
- assurer l'inclusion et l'accessibilité de tous les enfants souhaitant participer à l'accueil de loisirs, en particulier des enfants en situation de handicap ;
- inscrire les activités périscolaires sur le territoire et en relation avec ses acteurs et les besoins des enfants ;
- proposer des activités riches et variées en y associant des sorties éducatives et en visant une réalisation finale (œuvre, spectacle, exposition, tournoi, etc.).

La charte est disponible sur le site planmercredi.education.gouv.fr.

Article 2 : Engagements de la collectivité ou de l'EPCI

La collectivité ou l'EPCI s'engage à organiser le (ou les) accueil(s) de loisirs périscolaires fonctionnant le mercredi dans le respect des principes de la charte qualité.

Quand les accueils de loisirs périscolaires ne sont pas organisés directement par la collectivité ou l'EPCI mais pour son compte par un autre acteur, la collectivité ou l'EPCI s'engage à veiller au respect de la charte par cet acteur.

La collectivité ou l'EPCI renseigne, sur le document joint, les éléments suivants relatifs aux accueils de loisirs périscolaires qu'elle organise ou qui sont organisés pour son compte le mercredi :

- liste des accueils maternels (moins de 6 ans) et élémentaires (6 ans et plus)
- nombre total de places ouvertes (moins de 6 ans/6 ans et plus)
- typologie des activités
- typologie des partenaires
- typologie des intervenants

Les présentations du PEDT et du « Plan Mercredi » devront être faites lors des conseils d'école et le Projet d'Ecole devra être présenté et expliqué aux équipes d'animation afin qu'elles puissent adapter le contenu ou la forme de leurs activités, en cohérence avec celui-ci.

Article 3 : Engagements de l'État

Les services de l'État s'engagent à :

- assister la collectivité ou l'EPCI dans l'organisation d'accueils de loisirs respectant la charte, à travers notamment la mise à dispositions d'outils sur le site planmercredi.education.gouv.fr;
- rendre disponible sur ce même site des supports de communication dont le label en vue de l'information du public et de la valorisation des accueils concernés ;
- faire connaître au niveau national l'engagement de la collectivité ou de l'EPCI dans la démarche qualité du Plan mercredi.

Article 4 : Engagements de la Caf

Les services de la Caf s'engagent à :

- accompagner le développement d'activités éducatives de qualité ;
- assurer le suivi des Plans mercredi conjointement avec les services de l'Etat ;
- apporter son concours financier dans le cadre de la convention d'objectifs et de gestion.

Article 5 : Durée de la convention

La présente convention est établie jusqu'au terme de la convention du projet éducatif territorial.

Article 6 : Modification de la convention

La présente convention peut être modifiée par avenant.

Article 7 : Résiliation de la convention

La convention peut être résiliée soit par accord entre les parties, soit à l'initiative de l'une d'entre elles. Dans ce cas, la résiliation peut intervenir à tout moment en respectant un préavis de trois mois. Elle doit être faite par lettre recommandée avec demande d'avis de réception. Le délai de préavis court à compter de la réception de cette lettre par son destinataire.

A, le

La commune de ROQUEFORT LA BEDOULE, représentée par
son maire Monsieur DEL GRAZIA Marc

Pour le Préfet,
Le directeur académique des services
de l'éducation nationale,
Directeur des services départementaux de l'éducation
nationale des Bouches-du-Rhône

Le Directeur Général
de la Caisse d'Allocations Familiales des
Bouches-du-Rhône

Pour le directeur académique des services
de l'éducation nationale, Directeur des services
départementaux de l'éducation nationale des Bouches-
du-Rhône,
Le chef du Service Départemental à la Jeunesse à
l'Engagement et aux Sports

Le cas échéant, l'association délégataire,

représenté(e) par son/sa présidente,
Monsieur/Madame

Annexe

INFORMATIONS RELATIVES AUX ACCUEILS DE LOISIRS PÉRI SCOLAIRES DU MERCREDI RESPECTANT LES PRINCIPES DE LA CHARTE QUALITÉ

Liste des accueils de loisirs périscolaires maternels du mercredi :

ECOLE MATERNELLE JOLIOT CURIE

Liste des accueils de loisirs périscolaires élémentaires du mercredi :

CENTRE MUNICIPAL DE LOISIRS

Liste des accueils de loisirs périscolaires mixtes (maternels et élémentaires) du mercredi :

Nombre de places ouvertes le mercredi :

Enfants de moins de 6 ans :	62
Enfants de 6 ans et plus :	70

Activités :

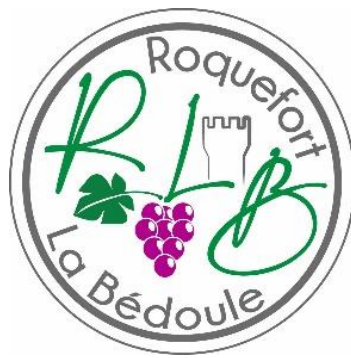
- ☒ activités artistiques
- ☒ activités scientifiques
- ☐ activités civiques
- ☐ activités numériques
- ☒ activités de découverte de l'environnement
- ☒ activités éco-citoyennes
- ☒ activités physiques et sportives

Partenaires :

- ☒ associations culturelles
- ☒ associations environnementales
- ☒ associations sportives
- ☒ équipe enseignante
- ☒ équipements publics (musées, bibliothèques, conservatoires, parcs naturels, espaces sportifs, etc.)
- ☐ structures privées (fondations, parcs, entreprises culturelles et sportives, etc.)

Intervenants (en plus des animateurs) :

- ☐ intervenants associatifs rémunérés
- ☒ intervenants associatifs bénévoles
- ☒ intervenants de statut privé non associatif (salarié, autoentrepreneur, etc.)
- ☒ parents
- ☒ enseignants
- ☒ personnels municipaux (éducateurs sportifs, ATSEM, bibliothécaires, jardiniers, etc.)



Projet Educatif de Territoire

« Plan Mercredi »



Ville de Roquefort la Bedoule
2024-2027



EDITORIAL :

Le « Plan Mercredi » valorise la continuité éducative et renforce le partenariat entre les collectivités territoriales et les services de l'Etat afin de promouvoir des actions correspondantes à des besoins identifiés sur le territoire.

Nous accordons une attention particulière à ce nouveau Plan Mercredi qui couvre 2024-2027, dont le but reste de « mobiliser toutes les ressources de la commune afin de garantir la continuité éducative entre les projets des écoles et les activités proposées aux enfants en dehors du temps scolaire ».

Mettre l'enfant au cœur de notre politique éducative est un point essentiel pour la commune de Roquefort-la Bédoule.

Ensemble nous avons pu rédiger ce PEDT « Plan Mercredi » en définissant ainsi des objectifs communs que nous souhaitons mettre en œuvre pour notre jeunesse. Cette vision partagée permet de mieux appréhender tous les temps de l'enfant.

Monsieur le Maire, les élus, le service Enfance/Jeunesse de Roquefort-la Bédoule, ainsi que leurs partenaires sont aux côtés des familles et des acteurs pour faire vivre ce projet.



Sommaire

I. Le PEDT « Plan Mercredi » 2019-2022

II. LES DONNEES GENERALES

1. Identification
2. Périmètre et public
3. Etat des lieux
4. Fonctionnement et articulation avec les temps périscolaires

III. PLAN MERCREDI

IV. UN PROJET PARTAGE

1. Les partenaires et les acteurs engagés
2. Le comité de pilotage

V. LES VALEURS DE LA COMMUNE

VI. LES OBJECTIFS EDUCATIFS

1. Permettre à l'enfant d'appréhender les enjeux du développement durable et d'en respecter les valeurs
2. Développer l'apprentissage du vivre ensemble et de la responsabilité
3. Accompagner l'enfant dans sa construction individuelle
4. Permettre à l'enfant de découvrir des activités variées
5. Promouvoir la fréquentation des accueils périscolaires et extrascolaires
6. Développer une démarche de coéducation et de complémentarité entre les différents acteurs

VII. L'EVALUATION

VIII. LES ANNEXES

I. LE PEDT 2019-2022 :

Le contexte :

La mise en place du PEDT « Plan Mercredi » a permis à la commune de renforcer l'accompagnement à la scolarité et de poursuivre l'offre des activités à destination des enfants.

Ce dispositif a encouragé l'ensemble des acteurs éducatifs à se coordonner et à réfléchir conjointement aux actions souhaitées lors des temps périscolaires et extrascolaires encadrés par la municipalité en cohérence avec la journée de l'enfant dans sa globalité.

La commune est attentive à la mise en place de temps d'accueils riches en activités diverses répondant aux objectifs suivants :

- *Développer l'apprentissage des valeurs morales et de la vie collective en favorisant la construction de repères chez les enfants et les jeunes dans leur environnement géographique, temporel et social*
- *Respecter le rythme de vie de chaque enfant en fonction de ses besoins (temps calmes, temps d'activités...) et des caractéristiques de chaque tranche d'âge*
- *Favoriser l'intégration des enfants atteints de troubles de la santé ou de handicap, notamment par la mise en place de projet d'accueil.*
- *Proposer des activités éducatives, ludiques, physiques, culturelles ou manuelles centrées sur le plaisir de la découverte et de l'éveil à la culture, tout en proposant des temps d'autonomie permettant l'expérimentation, les découvertes et la créativité.*
- *Apporter une alternative aux parents leur permettant de concilier vie professionnelle, vie sociale et vie familiale en proposant un mode d'accueil souple, adapté pour les besoins de chaque famille*
- *Renforcer le lien entre les enfants ou les jeunes et le tissu associatif*

La municipalité a souhaité développer l'offre « Plan Mercredi » afin de garantir une continuité entre les projets d'école et les activités périscolaires et extrascolaires.



Le bilan :

Dans le cadre du renouvellement du PEDT « Plan Mercredi », des rencontres entre les différents acteurs et partenaires ont eu lieu. Elles se sont passées en amont de la rédaction du bilan et de l'évaluation, toujours en présence de l'élue, la cheffe de service et des responsables du service Enfance/Jeunesse. Les échanges se sont déroulés durant toute la durée de l'ancien PEDT avec les différents partenaires : l'Education Nationale était représentée grâce à la présence des directrices d'école, des représentants de l'Association des Parents d'Elèves ont pu représenter et faire valoir la parole des parents.

Ces rencontres ont permis d'échanger sur les objectifs préexistants, d'examiner les difficultés rencontrées et de proposer des points d'amélioration. Elles ont également permis de faire émerger de nouvelles problématiques et les nouveaux objectifs qui seront la base du nouveau Projet Educatif.

Bilan général

Points positif

Convention signée entre l'Education Nationale et la Municipalité

Présence des directrices ACM aux équipes éducatives et conseils d'école

Suite à un sondage auprès des familles, modification du règlement intérieur pour offrir aux familles un mode accueil plus souple et plus adapté

Rencontres régulières entre les élus, la cheffe de service, une directrice d'ACM, une chargée de coopération CTG et l'APE

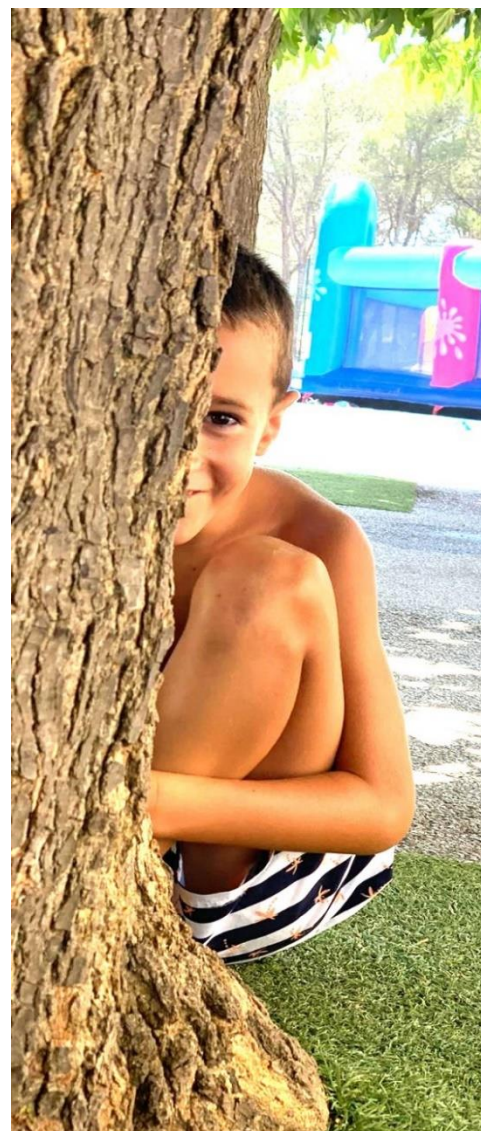
Mailing et notifications des directrices de structures aux familles

Points d'amélioration / Perspectives

Formaliser et organiser les instances de concertations de façon plus structurée et plénière

Renforcer et élargir le partenariat entre tous les acteurs éducatifs

Donner une meilleure visibilité des projets et activités menées sur les différents temps des enfants



Bilan des attentes

- **Favoriser l'épanouissement de l'enfant :**

Cet objectif est la base du projet éducatif. Garantir un cadre sécurisant et bienveillant est la priorité des personnels travaillant au contact des enfants. Pour cela, l'enfant doit pouvoir s'exprimer librement et faire part de ses besoins et ressentis. L'équipe des accueils de loisirs est, depuis plusieurs années, composée d'agents d'animation permanents, présents sur chaque structure et à chaque période. Cette régularité permet aux enfants et aux jeunes de créer des liens et de se sentir en confiance. Elle permet également aux agents d'animation d'avoir une réelle connaissance des enfants qu'elle encadre, afin de pouvoir proposer des projets et des actions variées et adaptées à leurs goûts et envies.

- **Apprendre à se confronter à la différence, surmonter ses appréhensions :**

L'apprentissage du Vivre Ensemble est un élément primordial à la vie en collectivité. Les accueils de loisirs de la commune accueillent au quotidien des enfants, c'est une de leur mission que de leur apprendre la tolérance, l'ouverture d'esprit, l'acceptation des autres et des différences. Une adaptation des modalités d'accueil sont proposées et discutées avec les familles des enfants en situation de handicap afin d'en faire un moment confortable pour l'enfant, la famille et l'équipe d'animation. L'inclusion de tous les enfants, quelle que soit leur particularité, est primordiale et doit se faire dès le plus jeune âge.

- **Favoriser la socialisation de l'enfant :**

Un des objectifs des accueils de loisirs reste la socialisation de l'enfant. La socialisation se fait majoritairement en fonction de la tranche d'âge de l'enfant mais il est important de l'élargir pour permettre d'apprendre et de transmettre de nouvelles valeurs telles que l'entraide, la solidarité, la bienveillance. Dans cette volonté, des moments rassemblant les différents publics des ACM sont régulièrement mis en place, que ce soit dans les activités ou la vie quotidienne. Cette ouverture aux autres a été enrichie par un projet intergénérationnel : les enfants de l'ACM élémentaire se sont rendus à de nombreuses reprises dans une maison de retraite de la commune pour partager des gouters et faire des jeux avec les résidents.

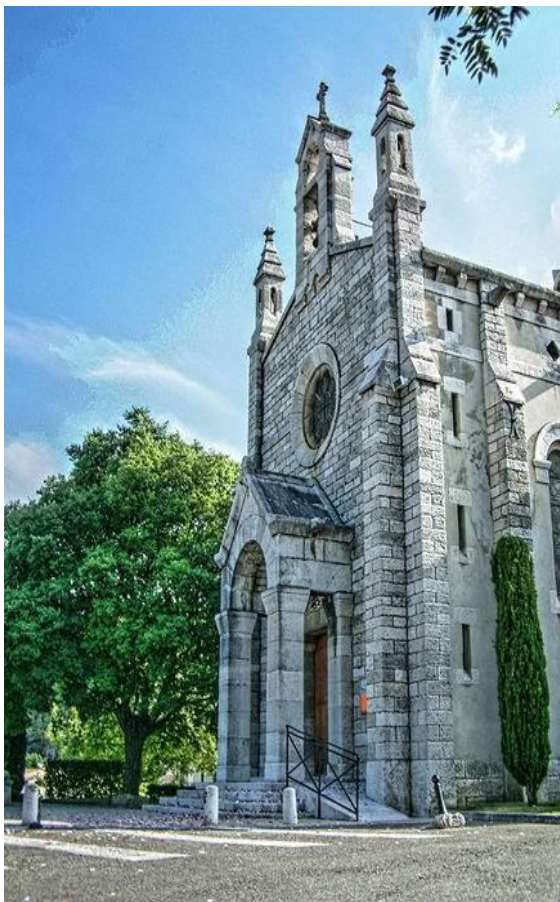
- **Proposer des activités péri et extrascolaires afin de stimuler la réussite scolaire**

L'ACM a un devoir éducatif et pédagogique. Il est important que les projets et activités proposés aient un lien et une cohérence avec le projet d'école. Pour mener à bien cet objectif, les ACM ont proposé des animations récurrentes, qui reviennent chaque année, mais avec un intérêt qui ne se tarie pas : des ateliers théâtres (qui permettent d'appréhender la langue française, la lecture et l'écriture tout en apportant de la confiance en soi et en ses capacités), des ateliers artistiques telles que la danse ou le chant. Ces ateliers, parmi de nombreux autres, permettent aux enfants de voir une progression et de gagner en assurance.

Points d'amélioration / Perspectives

<i>Favoriser l'épanouissement de l'enfant</i>	Développer les rencontres et activités parents / ACM pour accroître la confiance et la connaissance des familles avec les encadrants de leurs enfants
<i>Apprendre à se confronter à la différence, surmonter ses appréhensions</i>	Développer les formations des agents d'animation et le partenariat avec les institutions Concevoir un Projet Personnalisé d'Inclusion Sensibiliser les enfants grâce à l'intervention de personnes en situation de handicap
<i>Favoriser la socialisation de l'enfant</i>	Planifier un nouveau projet intergénérationnel Organiser un voyage culturel CMJ avec la ville jumelée à la commune

II. LES DONNEES GENERALES



1. Identification :



➤ Commune de Roquefort-La Bédoule

Hôtel de Ville, Place de la Libération

13830 Roquefort-La Bédoule

Tél : 04 42 73 21 12

Courriel : accueil@roquefort-labedoule.fr



➤ Correspondants en charge du Projet

LAMOTTE Diane

Elue au Service Sport/Jeunesse

Hôtel de Ville, Place de la Libération

13830 Roquefort-La Bédoule

Tél : 07 68 37 72 69

Courriel : diane.lamotte@roquefort-labedoule.fr

CHABERT Julie

Responsable du Service Enfance/Jeunesse

Hôtel de Ville, Place de la Libération

13830 Roquefort-La Bédoule

Tél : 06 16 37 69 98

Courriel : julie.chabert@roquefort-labedoule.fr

2. Périmètre et Public

La Ville de Roquefort-la Bédoule est une commune française située dans le département des Bouches-du-Rhône, en région Provence-Alpes-Côte-d'Azur.

Elle est située à 26km de Marseille, à 10 minutes de la Gare de Cassis et 11 minutes de la Gare de Aubagne.

La commune s'étend sur 3225 hectares dont 2580 hectares d'espaces naturels.

Roquefort-la Bédoule, en quelques données, c'est :

(Sources INSEE 2020)

5937

Habitants

1064

*Enfants entre
0 et 14 ans*

2926

*Familles avec
Enfants*

73,6 %

Taux d'emploi

68.8 %

*De
propriétaires*

10,2%

*Taux de
Naissance*

17,9 %

*De la
population*

390

*Familles
Monoparentales*

7,5 %

*Taux de
chômage*

27.1%

De locataires

TAUX DE SCOLARISATION (Sources INSEE 2020)

	Enfants de 2 à 5 ans	Enfants de 6 à 10 ans	Enfants de 11 à 14 ans	Enfants de 15 à 17 ans
Nombre d'enfants scolarisés	188	374	303	203

LES ECOLES DE ROQUEFORT-LA BEDOULE :

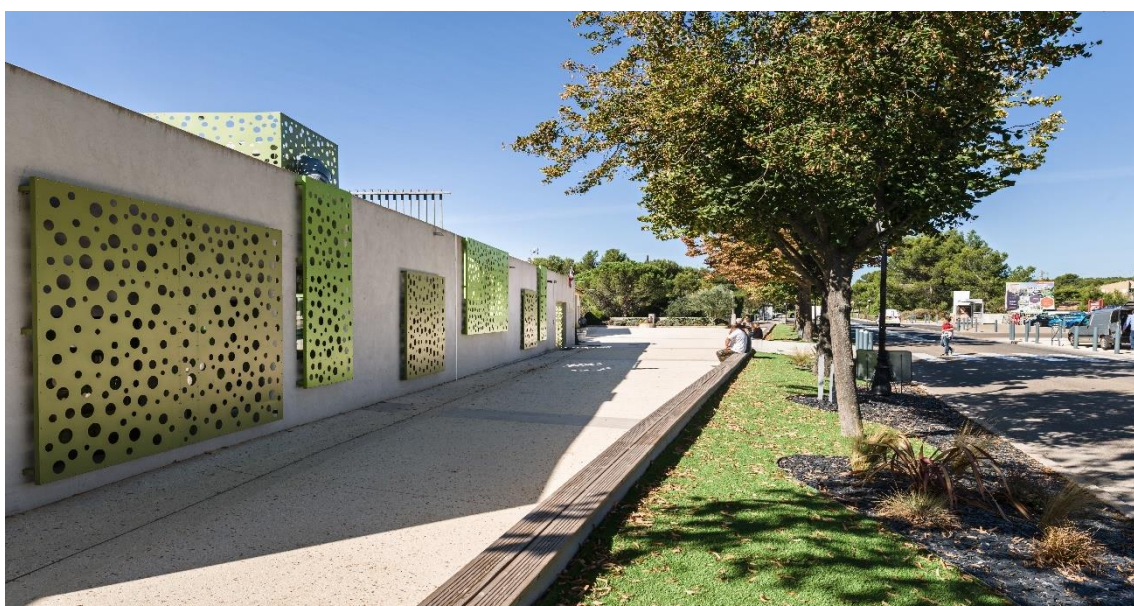
L'école maternelle Joliot Curie

Nombre de Classes	Effectifs 2023-2024
8	214

La directrice, Hélène Landwerlin, s'oriente sur les objectifs suivants :

- ***Le Développement durable***
- ***Connaître et respecter le règlement intérieur***
- ***Le respect et l'entretien du matériel pédagogique et de la bibliothèque***

L'équipe enseignante a également pour but de réaliser un Spectacle de fin d'année sur le Recyclage et le Respect de la Planète.



L'école élémentaire Paul Eluard

Nombre de Classes	Effectifs 2023-2024
13	340

La directrice, Emmanuelle Faure-Maron, travaille sur 4 grands objectifs :

- **Garantir l'acquisition du lire/écrire/parler à tous les élèves**
Chaque enseignant tente de différencier sa pédagogie pour l'adapter aux besoins de chaque élève.
- **Améliorer la qualité de vie à l'école et prévenir les violences et le harcèlement**
Projet de médiation avec des élèves médiateurs.
L'enseignant M. Berard insiste sur la nécessité d'être informé rapidement des problèmes entre élèves (en particulier suspicion de harcèlement) pour intervenir rapidement.
- **Favoriser la prise en charge des élèves à besoins particuliers, notamment ceux en grandes difficultés scolaires**
L'école doit être inclusive. Cependant elle se heurte à un manque de moyens (AESH) et aux difficultés pour monter des dossier MDPH.
- **Réaliser un parcours d'Education Artistique et Culturelle (PEAC) varié et harmonisé au sein de l'école**
Divers projets sont en cours d'élaboration.



Avec la croissance démographique, la construction d'une nouvelle école est prévue, afin d'y accueillir les enfants scolarisés en élémentaire. Cette école pourra accueillir 448 élèves.

3. Etat des lieux

DES ACCUEILS PERISCOLAIRES

La collectivité organise deux accueils périscolaires : un dans les locaux du Centre de loisirs pour les enfants de l'école maternelle et l'autre dans les locaux de l'école élémentaire Paul Eluard pour les enfants de l'école élémentaire.

La restauration scolaire est assurée par est assurée par l'entreprise Sodexo pour les deux écoles, accompagnée par des employés municipaux.

Sur l'école maternelle, le temps de Pause Méridienne est assuré par les ATSEM ainsi que par du personnel d'entretien et sur l'école élémentaire, ce temps est assuré par l'équipe d'animation.

Deux offres périscolaires sont proposées les mercredis.

Un Accueil de Loisirs pour les 3-6 ans situé dans l'école maternelle. Un second Accueil de Loisirs pour les 6-12 ans situé dans les locaux du Centre de Loisirs. Les enfants sont accueillis soit en journée complète, soit en demi-journée matin ou après-midi avec repas.



Pour les 3-6 ans

L'accueil de Loisirs est situé dans les locaux de l'école Maternelle.



Pour les 6-12 ans

L'accueil de Loisirs est situé dans les locaux du Centre de Loisirs.



Pour les 13-17 ans

L'accueil des Jeunes est situé dans les locaux du Carrefour Jeunes au centre de la commune.





D'AUTRES EQUIPEMENTS

- ✓ Un gymnase et un dojo
- ✓ Un hall d'accueil sportif
- ✓ Quatre terrains de tennis
- ✓ Un stade synthétique : le Baou Redon
- ✓ Un city stade
- ✓ Une aire d'athlétisme
- ✓ Une école de danse
- ✓ Un parcours de santé
- ✓ Un pump track
- ✓ Un parc pour enfants
- ✓ Une bibliothèque
- ✓ Une salle polyvalente



DES ASSOCIATIONS SPORTIVES, SOCIALES ET CULTURELLES

Sur la commune nous retrouvons 81 associations. Parmi ces associations, certaines sont partenaires du PEDT :



Associations culturelles :

AIL : Arts Plastiques et Théâtre
Souvenir Français



Associations sportives :

AIL : Gymnastique, Athlétisme et Judo
Football Club
Tennis Club



Associations sociales :

APE : Association de Parents d'élèves
ACDA : Amis et Cousins d'ailleurs



4. Fonctionnement et articulation des temps périscolaires et extrascolaires

LES MISSIONS

Sous l'autorité du Service Enfance/Jeunesse et Sport, le service est piloté par la responsable en charge, notamment, de l'élaboration et de l'exécution du PEDT « Plan Mercredi ». En collaboration avec les directeurs, ce service a la charge de l'organisation, de la coordination et du bon fonctionnement des temps périscolaires et extrascolaires.

L'accueil périscolaire a une vocation éducative et sociale. L'animation socioculturelle englobe ce domaine d'activités qui vise à prévenir et à promouvoir les loisirs éducatifs.

LES DIFFERENTS TEMPS PERISCOLAIRES ET EXTRASCOLAIRES

Emploi du temps scolaire des lundis, mardis, jeudis et vendredis

7h30	8h30	11h50	13h50	16h30	18h30
Accueil périscolaire du matin	Temps scolaire	Pause Méridienne	Temps scolaire		Accueil périscolaire du soir
					

L'accueil du matin

Il est organisé pour les deux écoles de la commune, de 7h30 à 8h30.

Les familles amènent leur(s) enfant(s) de façon échelonnée jusqu'à 8h15. C'est un temps d'accueil où la prise en charge de l'enfant se situe entre deux moments importants de la journée : la séparation avec la famille et le début du temps scolaire. Il est important durant ce temps d'accueil que les enfants évoluent à leur rythme.

L'accueil du soir

Les enfants maternels comme élémentaires sont sous la responsabilité de l'équipe d'animation. Cet accueil se déroule de 16h30 à 18h30. Les enfants prennent le goûter et ont le choix de diverses activités : physiques, culturelles ou manuelles. Ils peuvent également évoluer en temps libre dans la cour de récréation. Les activités prévues ont pour but de répondre aux besoins individuels des enfants.

La pause méridienne

C'est pour les enfants un moment de restauration, de récréation et d'activités. Garantir la sécurité physique, affective et morale des enfants est toujours la mission première des agents d'animation. Ce temps de pause doit être un moment d'écoute et d'échanges tout en étant adapté au rythme de chacun.

Pour les maternels, le temps méridien se déroule de 11h20 à 13h30. Dès la sortie des classes, les enfants sont placés sous l'autorité des agents municipaux (ATSEM et agents d'entretien).

Après le repas, les plus petits se rendent au dortoir pour un temps sieste qui doit permettre à l'enfant un véritable moment de repos en toute sécurité affective. Les ATSEM sont attentives à la protection de l'intimité des enfants : elle vise le juste équilibre entre la recherche de leur autonomie progressive et l'aide dont certains peuvent encore avoir besoin.

Pour les autres, du BabyHand est proposé en fonction d'un planning mis en place par une animatrice sportive. Du matériel est mis à disposition pour les enfants qui restent dans la cour. Pour les élémentaires, le temps méridien se déroule de 11h50 à 13h50. Dès la sortie des classes, les enfants sont placés sous l'autorité de l'équipe d'animation. La pause méridienne, pour les enfants en élémentaire, se compose d'un temps de repas, d'un temps de jeux libres et, pour ceux qui le souhaitent, d'un temps d'activités. Ils ont également la possibilité d'avoir accès à la bibliothèque pour ceux qui souhaitent être au calme et lire un livre. L'équipe d'animation essaie de répondre au mieux aux besoins de chaque enfant.

Emploi du temps des mercredis

7h30	9h15	12h00	13h00		14h00	16h30	17h00	18h30
Accueil du matin	Temps d'activités		Repas du midi 	Temps calme	Temps d'activités		Accueil du soir	

Emploi du temps durant les vacances scolaires

8h15	9h15	12h00	13h00		14h00	16h30	17h00	18h00
Accueil du matin	Temps d'activités		Repas du midi 	Temps calme	Temps d'activités		Accueil du soir	

Les temps d'accueil

Comme pour les jours scolaires, l'accueil du matin se fait sur les mêmes prérequis. Il prend en considération le rythme de chaque enfant. L'arrivée des enfants se fait également de façon échelonnée. Ce temps se termine à 9h15 par une collation pour les enfants qui le souhaitent et dont les parents ont fourni soit un fruit, soit une compote. Cette collation est mise en place pour les enfants qui arrivent à 7h30 ou pour certains qui ne déjeunent pas avant de venir sur l'accueil de loisirs. Elle n'est pas obligatoire et dépend de la volonté des familles.

Le temps d'accueil du soir marque la fin de la journée. Les enfants peuvent évoluer comme ils le désirent : jouer seul, avec leurs camarades, dans la cour, en intérieur, lire un livre, faire des dessins. Les animateurs proposent des petits jeux et activités mais les enfants ne sont pas dans l'obligation d'y participer.



Les temps d'activités

Il est important que les enfants trouvent du plaisir dans une activité. Pour cela, l'équipe d'animation donne le choix entre les activités manuelles, culturelles et physiques. Elles sont établies selon le Projet pédagogique qui découle du PEDT « Plan Mercredi ». Les enfants doivent être acteurs de leurs activités.

Le repas du midi

Le repas se déroule dans le restaurant scolaire de l'école élémentaire. Le temps du repas, en plus d'être un moment de restauration, doit être un moment de partage et d'écoute pour et entre les enfants. Les menus proposés sont équilibrés et variés pour permettre aux enfants de découvrir de nouveaux plats.



Le temps calme

Ce temps doit être pensé, réfléchi et structuré. C'est un temps de vie quotidienne qui a toute sa place dans la journée des enfants, avec des objectifs bien définis. L'équipe d'animation doit tout mettre en œuvre pour que ce temps se passe bien car les enfants ont besoin d'un temps favorable à la digestion et d'un temps de récupération. L'équipe doit être disponible et à l'écoute. Elle doit s'adapter aux besoins des enfants : laisser les enfants seuls s'ils en ressentent le besoin, susciter leur curiosité, créer de la relation entre enfants et animateurs, avoir des moments de discussion et être vigilants.

Pour les maternels, les enfants de 3 et 4 ans ont le temps de sieste. Les enfants plus âgés qui en ressentent le besoin peuvent également y avoir accès.

C'est un temps important pour les plus petits, il leur permet de se reposer et de pouvoir tenir la journée. Elle est essentielle pour le bon développement de l'enfant.

LES DIFFERENTES INSCRIPTIONS

Les familles qui souhaitent faire des réservations pour les différents temps doivent avoir un compte sur le portail famille de la commune. Afin d'avoir accès à ce compte, elles doivent contacter l'accueil du Centre de Loisirs qui créera leur espace personnel.



Le périscolaire du matin et du soir

Tous les enfants inscrits à l'école maternelle et élémentaire de la commune de Roquefort-La Bédoule peuvent être inscrits aux temps périscolaires du matin et du soir. Les familles peuvent effectuer leurs réservations jusqu'à la veille minuit du jour souhaité, dans la limite des places disponibles.

L'accueil périscolaire du mercredi :

Les accueils de loisirs de la commune de Roquefort-La Bédoule permettent d'offrir aux enfants en âge d'être scolarisés, de 3 à 12 ans, des activités adaptées et en lien avec leurs besoins. Ils permettent également d'offrir un mode d'accueil aux familles qui en ont besoin. Les familles peuvent inscrire leurs enfants soit à la journée, soit à la demi-journée matin ou après-midi avec repas. Ils peuvent réserver l'activité jusqu'au dimanche soir précédent.

L'accueil extrascolaire

La commune de Roquefort-La Bédoule offre des accueils de loisirs pour les enfants de 3 à 17 ans. Ils sont ouverts sur toutes les périodes de vacances scolaires, à l'exception des vacances de Noël : seuls les accueils de loisirs maternel et élémentaire sont ouverts une semaine sur deux. Le Carrefour Jeunes, adressé aux enfants de 13 à 17 ans est, quant à lui, fermé 1 mois pendant l'été.

La période de réservation pour les vacances est ouverte un mois avant le début des vacances scolaires. Les familles ont trois semaines pour effectuer leurs réservations. Pour les vacances d'été, cette période s'étend à un mois.

LES ENFANTS AVEC UN PROJET D'ACCUEIL INDIVIDUALISE (PAI)

Les structures accueillent quotidiennement des enfants bénéficiant d'un PAI. Afin de pouvoir être informé de chaque protocole et pour permettre un accompagnement de qualité et sécuritaire, les directeurs des structures participent aux réunions organisées avec les médecins scolaires, les directeurs d'écoles et les familles. Il assure la transmission des informations lors de réunions avec son équipe. Chaque activité proposée est réalisée en connaissance des problématiques de chaque enfant, en y portant une vigilance particulière.

PARTICIPATION FINANCIERE

La participation des familles dépend du quotient familial et des forfaits journaliers.

Les barèmes étant appliqués en fonction du quotient familial, les parents ou les responsables légaux doivent fournir, lors de la création du portail famille ainsi qu'en septembre et en janvier, une attestation de la CAF mentionnant leur quotient familial. Sans ce document, la tarification au QF maximum sera appliquée.

Une option « fermeture tardive » de 18h à 18h30 est proposée pour les garderies et les mercredis. Il est nécessaire de la réserver depuis le portail famille. Ce service est facturé 1€ supplémentaire par jour. En cas de retard des familles à 18h, ce supplément est automatiquement appliqué.

La participation des familles est payable dès réception de la facture, en début de mois suivant.

En cas d'absence, seules celles pour cause de maladie sont déduites, sur présentation d'un certificat médical avant la fin du mois en cours.

Il est possible de régler les factures :

- En ligne (de préférence) par carte bleue ou prélèvement en ligne
- À la régisseuse présente au Centre de Loisirs par chèque libellé à l'ordre du Trésor Public, espèces et/ou CESU papiers et dématérialisés.

En cas de non-paiement, un titre sera émis et transmis au Trésor Public, qui sera chargé du recouvrement et le cas échéant une exclusion, temporaire ou définitive, pourra être prononcée par Mr le Maire ou son représentant.

LA FORMATION DES EQUIPES D'ANIMATION

Chaque animateur a la possibilité et l'accès à des formations. Il peut s'inscrire à des formations en lien avec ses fonctions (BAFA, BAPAAAT, BAFD, BPJEPS, DEJEPS) mais aussi à des formations qualifiantes auprès du CNFPT ou d'autres organismes de formation. Des formations BAFD ont été co-financées en 2023 et en 2024. Trois agents ont suivi

une formation intitulée « Le cadre réglementaire et la responsabilité professionnelle appliqués à l'Accueil Collectif de Mineurs », une animatrice est inscrite à la formation « L'accueil d'un enfant présentant des difficultés comportementales en milieu scolaire, extra et périscolaire » et quatre agents sont inscrits à une formation proposée par la CPAM concernant « Les premiers secours en santé mentale auprès des jeunes ».



III. PLAN MERCREDI



Les accueils de loisirs de la commune prennent comme support le Projet Educatif de la commune en respectant la « Charte de Qualité Plan Mercredi ».

Le Plan Mercredi repose sur un engagement des principales fédérations d'Education Populaire, du mouvement sportif et des acteurs culturels.

La « Charte de Qualité Plan Mercredi » est composée de plusieurs objectifs qui permettent aux accueils de loisirs de s'orienter vers des valeurs essentielles à la vie en collectivité.

1. La complémentarité et la cohérence éducative des différents temps de l'enfant :

L'éducation est l'affaire de tous.

Dans sa journée, sa semaine, un enfant est amené à changer d'environnement constamment. Chacun de ces environnements porte son propre projet éducatif avec des moyens pédagogiques différents. Cependant, une cohérence et une complémentarité doivent être recherchées sur tous les temps de l'enfant :

- Nourrir et enrichir les apprentissages de l'enfant
- Construire des projets de structures en concertation avec les associations du territoire et les projets d'école
- Concerter et mettre en cohérence tous les temps de l'enfant

✓ Ce qui est recherché dans la charte mercredi est :

- *La mise en cohérence des projets des écoles et des projets pédagogiques des accueils de loisirs de la commune*
- *La déclinaison des parcours éducatifs sur les temps scolaires et périscolaires. (Soutien scolaire ??)*
- *La collaboration de l'équipe enseignante et de l'équipe d'animation, la présentation du projet pédagogique périscolaire de l'année au conseil d'école, la présentation du projet d'école à l'équipe d'animation. La mutualisation des locaux, du matériel pédagogique grâce à une charte d'utilisation et d'occupation*
- *L'intégration de l'équipe d'animation aux différentes instances de pilotage du projet éducatif territorial (comité, commission, etc.)*

✓ Ce que la commune met en place :

Les différentes directrices s'appuient toutes sur le projet éducatif de la commune afin de faire émerger une cohérence dans leurs différents projets et d'assurer un suivi éducatif dans tous les établissements.

Dans la commune, un lien entre les directrices d'école et des accueils de loisirs est assuré constamment. Elles communiquent sur les enfants afin que tous les acteurs qui interviennent à leur côté travaillent avec les mêmes objectifs. Pour cela, les directrices sont régulièrement conviées et présentes lors des équipes éducatives, qui se déroulent en présence de la psychologue scolaire, l'enseignant, la famille, la directrice de l'école ainsi que des autres acteurs nécessaires aux besoins de l'enfants (orthophoniste, psychomotricien, etc.) La directrice de la pause méridienne maintient un lien privilégié avec la directrice de l'école élémentaire grâce à une communication quotidienne sur les soucis et difficultés rencontrés avant et pendant le temps inter-cantine.

Lors d'une réunion menée en début d'année, la directrice de l'accueil de loisirs présente à son équipe les objectifs pédagogiques de l'école pour que les agents d'animation en prennent connaissance et puissent s'y appuyer lors de la préparation des activités. En retour, le projet pédagogique des accueils de loisirs est représenté par un élu de la commune lors des conseils d'école.

Une convention a été signée en octobre 2023 entre l'Education Nationale et la commune pour qu'une agent d'animation, Stéphanie Berenguier, puisse intervenir durant les temps scolaires. Elle propose des initiations handball

et baby-hand dans les écoles maternelle et élémentaire, mais organise également la SOP (Semaine Olympique et Paralympique) et la « Fête du sport », événements rassemblant les enseignants et l'équipe d'animation et qui prônent la cohésion et l'entraide tout en permettant aux enfants de découvrir différents sports.

L'accueil de loisirs élémentaire dispose de sa propre structure mais peut avoir accès à deux salles et à la cour de l'école élémentaire Paul Eluard. Il occupe également le restaurant scolaire entre midi et treize heures et peut l'utiliser en cas d'activité culinaire prévue en amont. Les mercredis et pendant les vacances, l'équipe enseignante propose du soutien scolaire et des stages de Remise A Niveau, auxquels peuvent participer les enfants inscrits à l'ACM, qui organise la journée en fonction de ce service. Concernant l'accueil de loisirs maternel, il est situé dans l'enceinte de l'école maternelle Joliot Curie. Il dispose de deux salles durant les temps d'accueil des enfants. Chaque accueil a son propre matériel pédagogique mais peut utiliser le matériel de l'école si besoin.

L'équipe d'animation est intégrée au sein du projet éducatif grâce à la présence d'agents lors des instances, des comités et des commissions. Les agents présents - Audrey Courtecuisse Quero, chargée de coopération CTG, et Charlène Boulay, directrice péri et extrascolaire des vacances sur la tranche d'âge élémentaire - permettent d'assurer un suivi et une cohérence entre les accueils de loisirs et les autres acteurs. Elles sont également le lien entre ce projet éducatif, le comité de pilotage et l'équipe d'animation.



2. L'accueil de tous les publics :

L'accès aux structures et activités du territoire doit être facilité. La variété, le choix, la tarification sont pris en compte dans l'élaboration des modalités de fonctionnement des structures ouvertes le mercredi.

- Adapter la tarification
- Développer une offre accessible financièrement pour faciliter l'inscription à un temps éducatif complémentaire

✓ Ce qui est recherché dans la charte mercredi est :

- *L'inclusion des enfants en situation de handicap (assurer la continuité de l'encadrement des enfants en situation de handicap par les AESH, apporter les aménagements nécessaires, concevoir des activités accessibles)*
- *Le développement de la mixité sociale*
- *La gratuité ou tarification progressive*
- *La mise en place d'une politique d'information des familles, notamment sur le site internet de la collectivité (fonctionnement de l'accueil, tarification, règlement intérieur, programme d'activités et des sorties)*

✓ Ce que la commune met en place :

Les accueils de loisirs sont accessibles aux enfants en situation de handicap. Afin de pouvoir accueillir les enfants dans les meilleures conditions possibles, une rencontre avec la famille et la directrice de l'accueil de loisirs est réalisée. Dans un premier temps, seule la famille est présente. Durant cette rencontre, les modalités d'accueil sont exposées et discutées afin de proposer l'accueil le mieux adapté et le plus confortable pour l'enfant et la famille. Une seconde rencontre est ensuite programmée en présence de l'enfant et de l'animateur qui sera son référent afin de faire connaissance et que l'enfant puisse connaître les lieux avant sa venue.

Selon les pathologies de l'enfant, une réunion peut être organisée avec une infirmière ou le médecin scolaire, la famille et l'équipe d'animation.

Actuellement à l'accueil de loisirs maternel, un enfant diabétique est accueilli. Avant sa première venue, une rencontre a été organisée avec la mère de l'enfant, une infirmière de la Timone et l'équipe d'animation. Les symptômes et le protocole y ont été expliqués afin d'accueillir l'enfant dans les meilleures

conditions possibles. Sur l'accueil de loisirs élémentaire, un enfant en situation de handicap moteur (déjà accueilli en ACM maternelle l'année précédente) est accueilli lorsque la mère en fait la demande. Un animateur est présent uniquement pour lui car il ne peut se déplacer seul et demande une grande attention.

Pour ces deux enfants, les journées sont aménagées en fonction de leurs besoins. L'enfant diabétique ne mange pas au sein de l'accueil de loisirs, il rentre chez lui et revient après le repas. Le deuxième enfant en situation de handicap ne vient que le matin.

En 2024, un troisième enfant va fréquenter l'accueil de loisirs maternel. Pour faciliter l'accueil de cet enfant, une rencontre avec la famille a été réalisée et un dossier PPI est en cours d'élaboration et sera rempli avec la famille. Ce Projet Personnalisé d'Inclusion permettra de cibler au mieux les attentes des parents et des enfants, leurs besoins, les moyens de communication utilisés et compris par l'enfant. Le but étant d'accueillir les enfants en situation de handicap de façon adaptée, en

connaissant les outils qui lui sont spécifiques et familiers dès son arrivée.

Dans le cadre de la Convention Territoriale Globale, une chargée de coopération travaille sur la thématique du handicap, de l'inclusion des publics en situation de handicap et l'accompagnement de leur famille. Des formations, en présentiel ainsi qu'en visio, sont régulièrement proposées pour permettre aux chargés de coopération de se tenir informés des dispositifs existants et d'outils pouvant être utilisés et développés. La mise en place du PPI a été décidée suite à la découverte de cet outil lors d'une formation organisée par la CAF et le CREAI (Centre Régional d'Etudes d'Actions et d'Informations) suivie par les chargés de coopération. Cet agent est présent sur les Accueils Collectifs de Mineurs et accueille les parents et les familles lors des réservations, inscriptions et pour toute demande de

renseignements et d'informations. Elle est également présente lors des équipes éducatives, en plus des directrices des ACM.

Les différents ACM de la commune accueillent régulièrement des enfants bénéficiant de PAI (Projet d'accueil individualisé). Les directrices des accueils se rendent systématiquement aux réunions qui se déroulent au sein de l'école avec le médecin scolaire, la famille, l'enseignant et la directrice de l'école pour avoir toutes les informations nécessaires.

Les Accueils Collectifs de Mineurs ont le devoir d'accueillir tout public et de s'y adapter, c'est pourquoi chaque particularité, besoin est pris en compte et les activités sont prévues et adaptées à cet effet. Pour tous ces enfants, les activités sont adaptées par rapport à leurs particularités.

TARIFS :

Tous les tarifs sont modulés selon le Quotient Familial des familles (6 tranches) :

- Pour les accueils périscolaires matin et soir, seul le QF est pris en compte.
- Pour les mercredis, le QF est pris en compte dans le calcul du tarif. Le tarif est également dégressif : le nombre de présences de l'enfant les mercredis est pris en compte. Un tarif est appliqué pour une présence de 1 à 3 mercredis dans le mois, un autre tarif est appliqué pour 4 à 5 jours de présence. Il y a également un tarif pour les enfants bénéficiant d'un PAI.
- Pour l'extrascolaire, la même tarification est mise en place. Le QF est également pris en compte et le nombre de jour(s) de présence est également pris en compte.
- Pour les enfants en situation de handicap, les tarifs sont toujours en fonction du QF et en fonction de leurs présences.

MERCREDIS – VACANCES*Inscription dans les délais*

<i>QF</i>	<i>Mercredi / CML 1 à 3 jours</i>	<i>Mercredi / CML 4/5 jours</i>	<i>Mercredi 1/2 journée</i>	<i>Mercredi /CML PAI journée</i>	<i>Mercredi PAI 1/2 journée</i>
< QF < 371	8,5 €	7 €	5,5 €	4,5 €	2,8 €
371 < QF < 711	10,5 €	9 €	6,5 €	6,1 €	4,1 €
711 < QF < 1051	11,5 €	10 €	7,5 €	7,2 €	4,9 €
1051 < QF < 1401	13 €	11 €	8,5 €	9,9 €	5,7 €
1401 < QF < 1751	15 €	13 €	9,5 €	10,7€	6,8 €
1751 < QF < 9999	17 €	14 €	10,6 €	11,6€	8,2 €

MERCREDIS - VACANCES*Inscription hors-délai*

<i>QF</i>	<i>Mercredi / CML 1 à 3 jours</i>	<i>Mercredi / CML 4/5 jours</i>	<i>Mercredi 1/2 journée</i>	<i>Mercredi /CML PAI journée</i>	<i>Mercredi PAI 1/2 journée</i>
< QF < 371	10,2 €	8,4 €	6,6 €	5,4 €	3,36 €
371 < QF < 711	12,6 €	10,8 €	7,8 €	7,32 €	4,92 €
711 < QF < 1051	13,8 €	12 €	9 €	8,64 €	5,88 €
1051 < QF < 1401	15,6 €	13,2 €	10,2 €	11,88 €	6,84 €
1401 < QF < 1751	18 €	15,6 €	11,4 €	12,84€	8,16 €
1751 < QF < 9999	20,4 €	16,8 €	12,72 €	13,92 €	9,84 €

MODALITES D'INFORMATION DES FAMILLES

Toutes les informations des accueils de loisirs sont accessibles sur le Portail Famille du Service Jeunesse, Agora plus, ainsi que sur le site Facebook et Illiwap. Des mails sont également envoyés régulièrement aux familles pour leur rappeler des informations importantes et les informer des actualités et évènements de la commune.

Ils peuvent également contacter directement les accueils de loisirs par téléphone afin d'avoir tous les renseignements nécessaires.

3. Mise en valeur de la richesse des territoires :

L'offre éducative du territoire doit permettre à l'enfant de découvrir de nouveaux domaines auxquels il n'aurait pas accès à travers d'autres instances. Pour rendre cela possible, la volonté des accueils du mercredi est de créer un partenariat avec des établissements, des associations, des sites naturels, des institutions.

✓ Ce qui est recherché dans la charte mercredi est :

- *La découverte du territoire, des institutions, de l'environnement naturel, du patrimoine historique et culturel, notamment par l'organisation de sorties.*
- *La construction de partenariats avec les établissements culturels (bibliothèques, musées, conservatoires, etc.), les associations d'Education Populaire, sportives et culturelles, les sites naturels (parcs, jardins et fermes pédagogiques).*
- *L'implication des habitants dans les projets pédagogiques (intervention ponctuelle des parents, des bénévoles, des agents territoriaux, etc)*
- *Le rôle pivot de l'accueil dans l'organisation des loisirs des enfants : il établit des liens avec d'autres structures socioculturelles et sportives.*

✓ Ce que la commune met en place :

Le patrimoine naturel, historique et culturel de la commune est riche et varié et permet aux accueils de loisirs de proposer toute sorte d'activités.

Des randonnées sont régulièrement organisées dans les collines environnantes (coopérative agricole, vigie avec pique-nique au « Cabanon du Marquis », « la Croix de Carnoux », ...) Ces sorties sont propices à la marche en plein air et aux découvertes : la faune et la flore avec l'organisation de jeux de piste, points de vue sur les communes voisines et les paysages qui les entourent. Des jeux sont également mis en place pour faire découvrir le patrimoine culturel et historique aux enfants : ils leur permettent de découvrir les lieux d'aujourd'hui en apprenant leur utilisation d'autrefois, de faire un lien entre le passé et présent, ce qui permet aux enfants, vivant dans la commune depuis plusieurs générations ou nouvellement arrivés, de s'imprégner de l'histoire et des traditions de la commune. Les accueils de loisirs participent à la fête traditionnelle de la St-Eloi en défilant sur une charrette provençale.

Des sorties et activités mettant en avant la découverte du territoire et l'enrichissement culturels sont régulièrement prévues et organisées.

Les accueils de Loisirs ont accès à la bibliothèque le mercredi matin. Un planning est prévu afin que les deux accueils puissent s'y rendre à tour de rôle. Un lien avec les différentes associations a été créé : plusieurs d'entre elles sont intervenues au sein des différentes structures afin d'initier les enfants aux différentes pratiques sportives ou culturelles. Une danseuse professionnelle, en lien avec le club de Tennis de Roquefort la Bédoule, a proposé une initiation de danse pour les enfants volontaires de l'ACM. Cette initiation a duré 5 demi-journées.

Plusieurs intervenants sont également impliqués dans le projet pédagogique : en effet, des parents sont intervenus bénévolement au sein des accueils de loisirs : un parent en situation de handicap a sensibilisé les enfants sur le quotidien, une maman a proposé une démonstration de danse, une autre maman a

mis en place des ateliers afin de décorer l'école élémentaire Paul Eluard. D'autres interventions sont encore à venir.

L'accueil de loisirs élémentaire travaille également en collaboration avec l'école élémentaire Paul Eluard : tous les mercredis un groupe d'enfant est amené au soutien scolaire et ramené par les directrices des deux structures, ce qui permet de laisser place à une

continuité pédagogique. De plus les deux accueils de loisirs servent de pivot pour les enfants ayant des activités sportives ou culturelles. En effet, les membres des différentes associations qui sont identifiés en début d'année scolaire par les parents peuvent venir récupérer les enfants aux accueils de loisirs afin qu'ils puissent pratiquer leurs activités extrascolaires.

4. Le développement d'activités éducatives de qualité :

L'offre éducative du territoire doit permettre à l'enfant de découvrir de nouvelles activités, de nouveaux domaines auxquels il n'aurait pas accès à travers d'autres instances. Dans cet esprit, la programmation du mercredi contribue à l'épanouissement personnel de chaque enfant. La prise en compte des intelligences multiples, la création de projets concertés et novateurs sont les clés de la réussite.

- Eveiller la curiosité de l'enfant
- Diversifier des activités : culturelles, manuelles, physiques, artistiques, scientifiques, citoyennes...

✓ Ce qui est recherché dans la charte mercredi est :

- *Les activités sont conçues dans une logique de loisirs et de découverte et révèlent de thématiques diversifiées (culturelles, artistiques, manuelles, environnementales, numériques, citoyennes et sportives). Elles reposent sur une approche ludique, récréative et créatrice, et sont ponctuées de sorties.*
- *Les activités sont au service du projet et s'inscrivent dans la même durée en harmonie avec les autres temps de la journée de l'enfant (accueil, repas, vie collective, temps libres, transitions, etc.). Elles sont élaborées en relation avec le socle commun de la culture, des compétences et des connaissances.*
- *La participation aux activités est fondée sur le principe de libre choix de l'enfant, selon ses aspirations, ses attentes et ses besoins, exprimés par sa famille.*
- *Les activités sont le plus souvent organisées en cycle, dans une logique de parcours, de manière à respecter une certaine progressivité pédagogique et aboutissent régulièrement à une réalisation finale selon la nature de l'activité (spectacle, objet, jeu, livre, tournoi, œuvre artistique, etc).*

✓ Ce que la commune met en place :

Les temps périscolaire et extrascolaire sont prévus dans une logique de loisirs et de découvertes, c'est pour cela que les différents ACM travaillent sur des thématiques variées et adaptées au public qui leur est propre. Pour cette année 2023/2024 l'accueil de loisirs maternel porte son projet sur la thématique des « Contes ». Pour cela, il diversifie ses activités : chaque semaine, après le temps d'accueil les enfants découvrent un nouveau conte, qui sera le fil conducteur des activités de la journée. S'ensuivront ensuite des activités manuelles : fabrication de rose pour « La Belle et la Bête » mais aussi physiques : le parcours de « La belle au bois dormant », le but étant toujours d'intéresser le plus grand nombre d'enfants, quels que soient leurs centres d'intérêt et leurs préférences. Pendant d'autres moments de la journée, les enfants apprennent des chants et danses pour préparer le spectacle de fin d'année. Concernant l'ACM élémentaire cette année il oriente son projet sur « Les Jeux Olympiques 2024 ». Tout au long de l'année, l'équipe d'animation fait voyager les enfants autour des différents pays du monde qui participent à ces JO et fait découvrir les différents sports qui s'y pratiquent (rugby en Australie, foot au Brésil, ...). En plus de ces initiations aux différents sports, les enfants ont la possibilité de choisir de participer à des activités manuelles, toujours en lien avec la culture des pays où ils se trouvent (poterie en Afrique, ...). L'équipe d'animation a pour projet de fin d'année d'organiser une grande journée

sportive pendant laquelle les enfants représenteront un pays et devront s'affronter sur différents sports.

L'un des objectifs des accueils de loisirs de la commune est de permettre à l'enfant de découvrir de nouveaux centres d'intérêts en leur faisant découvrir un maximum de thématiques pour éveiller leur curiosité et peut être de nouvelles passions.

En ce sens, chaque année, des activités et thèmes, les plus variés possibles, sont étudiés et réfléchis. Ainsi, une initiation à la spéléologie a été organisée pour faire découvrir aux enfants le monde souterrain, la géologie et les animaux vivants sous terre. Des sorties culturelles ont également été organisées sur un territoire plus large, telles que la visite du site Cosquer Méditerranée, avec la réplique de la grotte Cosquer à Marseille et la visite du cinéma l'Eden, à la Ciotat, suivi d'une séance de cinéma. Le planétarium Peiresc est intervenu chez les maternelles et les élémentaires, pour faire découvrir aux enfants le monde scientifique, avec l'astronomie, les étoiles, planètes et constellations. Une rencontre avec l'apiculteur de la commune a également été organisée, permettant aux enfants de découvrir l'importance cruciale des abeilles pour les personnes et pour la planète. Ces interventions permettent d'éveiller la conscience des enfants et de les responsabiliser.



Les projets pédagogiques et les activités élaborées par les équipes d'animation répondent aux besoins fondamentaux des enfants. Les journées des enfants sont établies en fonction du rythme correspondant à leur tranche d'âge. Cela n'exclut pas de proposer des adaptations prenant en compte les besoins spécifiques de chacun.

L'équipe d'animation harmonise ces différents temps de la manière suivante :

8h15 – 9h15 <i>Accueil du matin</i>	Les parents amènent les enfants au centre. Plusieurs petits jeux en autonomie sont proposés aux enfants par les animateurs dès leur arrivée.
9h15 – 9h30 <i>Appel + déroulement de la journée</i>	Les animateurs font l'appel des enfants et annoncent le programme de la matinée. Les enfants choisissent ensuite l'activité à laquelle ils veulent participer.
9h30 – 12h00 <i>Activités</i>	Début des activités. Celles-ci peuvent être manuelles, physiques, culturelles, en fonction du programme établi et des activités préparées en amont par les animateurs (celle-ci peut à tout moment être modifiée ou adaptée si besoin)
12h00 – 13h00 <i>Repas</i>	Le temps de repas doit être un moment convivial et d'échanges. Les animateurs mangent à la table des enfants pour partager le repas avec eux. Cela leur permet d'inciter les enfants à goûter les plats afin de découvrir de nouvelles saveurs et à apprendre à l'enfant à bien se nourrir en lui expliquant l'importance d'une bonne alimentation variée et équilibrée.
13h15 – 14h15 <i>Temps calme</i>	Le temps calme permet à chacun de se reposer. Des livres et dessins sont mis à disposition et des ateliers reposants tels que la relaxation, la musique ou le yoga sont proposés. C'est également un temps d'échange pour les enfants qui en ressentent le besoin.
14h00 – 16h30 <i>Activités</i>	Les enfants repartent en activités.
16h30 – 17h00 <i>Goûter</i>	Pour clôturer la journée, un goûter, fourni par le centre, est partagé. Ce moment permet également de discuter et d'échanger afin de faire un bilan de la journée et de connaître le ressenti des enfants.
17h00 – 18h00 <i>Accueil du soir</i>	Les parents viennent chercher leurs enfants. Comme durant l'accueil du matin des petits jeux sont proposés.

Les deux accueils prônent le libre choix laissé aux enfants durant leur présence sur les ACM. En effet, plusieurs types d'activités sont présentés pour que les enfants puissent choisir quotidiennement un atelier lui permettant de s'épanouir pleinement. Les équipes d'animation établissent des programmes incluant des activités manuelles, physiques et culturelles.

L'un des objectifs des ACM est de permettre à l'enfant d'acquérir de nouvelles compétences. A cet effet, les projets pédagogiques et les activités proposées sont conçus de façon évolutive permettant une évolution et une logique tout au long de l'année. Ils fonctionnent sous forme de cycles : entre chaque période de vacances il y a une avancée dans le projet afin d'avoir une progression pédagogique, ce qui permet également d'évoluer en suivant le développement des enfants. A chaque fin de cycle, un grand jeu est organisé afin de faire une synthèse de tout ce qui s'est déroulé les mercredis. Les projets se terminent en fin d'année scolaire par un spectacle pour les maternels et un tournoi pour les élémentaires, ce qui permet de revoir tout ce qui a été abordé durant l'année.

IV. LE SERVICE PERISCOLAIRE-EXTRASCOLAIRE, LOISIRS, JEUNESSE

L'INCLUSION DES ENFANTS EN SITUATION DE HANDICAP

Que ce soit sur le temps périscolaire ou extrascolaire, les enfants en situation de handicap sont les bienvenus. Selon leur(s) handicap(s), une attention particulière leur est portée. Une adaptation personnalisée de l'accueil est mise en place : en demi-journée avec ou sans repas selon les besoins de l'enfant, un animateur détaché du quota pourra être son référent sur ses temps de présence. La commune et l'équipe d'animation œuvrent pour que les accueils de loisirs soient accessibles et adaptés à tous les enfants. Dans cette volonté, des formations sont en projet pour permettre aux animateurs de mieux appréhender l'accueil des publics aux besoins spécifiques. La commune pense également à former spécifiquement un agent d'animation qui deviendrait l'animateur référent pour l'accueil des enfants en situation de handicap.



LES ACTIVITES

Elles sont réfléchies en prenant au maximum en compte le choix des enfants. Les activités « Plan Mercredi » s'inscrivent principalement autour de 3 thématiques : la culture, les activités physiques et les activités manuelles.

Lors des activités, des groupes d'enfants d'âges différents peuvent être mis en place afin de favoriser l'échange et l'entraide entre les plus grands et le plus petits.

Les animations sont encadrées par les animateurs municipaux et/ou des intervenants issus du tissu associatif local.

LES TARIFS

Afin de garantir l'accès à tous, la commune applique une tarification en fonction du quotient familial.

LES ACCUEILS

La commune dispose de 3 accueils de loisirs qui reçoivent les enfants et les jeunes de 3 à 17 ans. Le mercredi, seuls les accueils maternel et élémentaire sont ouverts.

Le fonctionnement

- Mercredi -

Il existe trois possibilités d'accueil :

- À la journée : arrivée entre 7h30 et 9h15, départ entre 17h et 18h30
- Matin avec repas : arrivée entre 7h30 et 9h15, départ entre 13h15 et 13h45
- Après-midi avec repas : arrivée entre 11h45 et 12h, départ entre 17h et 18h30



- Vacances scolaires -

Durant les vacances, les enfants et les jeunes sont obligatoirement accueillis à la journée. Les « ados » ont la possibilité de rentrer manger chez eux lorsque les parents réservent la journée sans repas. L'accueil du matin se fait de 8h15 à 9h15 et l'accueil du soir de 17h à 18h.

Pour les enfants de 8 à 12 ans, un « stage sportif » est proposé une semaine pendant chaque période de vacances. Pour une meilleure continuité pédagogique, les familles doivent réserver la semaine complète. Des séjours sont également organisés tous les ans durant la période estivale. Ils sont accessibles aux enfants de 8 à 17 ans.

LES DIFFERENTS DISPOSITIFS DU SERVICE ENFANCE/JEUNESSE

La commune de Roquefort-La Bédoule a mis en place différents dispositifs en complément des accueils périscolaires et extrascolaires :

Le Conseil Municipal des Jeunes

Il permet aux jeunes de participer activement à la vie de leur commune. Les conseillés Jeunes Elus sont les représentants de tous les jeunes de la commune. Ils consultent et prennent en compte les envies et les attentes de la jeunesse et la représentent auprès de la municipalité.

Composé de jeunes du CM1 à la 5^{ème}, l'assemblée est élue pour une durée de deux ans.

Le Conseil Municipal des Jeunes permet d'associer les jeunes à la vie de la commune afin qu'ils apportent leurs points de vue et leurs idées sur les projets actuels ou futurs de la commune.

Il a pour objectif de :

- Contribuer à former des citoyens actifs et responsables
- Apprendre à collecter les idées et les initiatives, les présenter, les défendre, les voter et les mettre en œuvre.
- Prendre en considération les points de vue et la parole des jeunes



Le Passeport du Civisme

Conçu comme un guide ludique et pédagogique, ce « Passeport » propose aux élèves de CM2 de réaliser un parcours civique ponctué d'actions individuelles et collectives. Tout au long de leur parcours, les enfants sont accompagnés d'ambassadeurs du civisme, force-vives locales, qui valident chaque action.

Dans ce passeport nous retrouvons le DEVOIR DE MEMOIRE représenté par Michel RABER, président du souvenir Français, association partenaire du PEdT. L'action SURFER EN SECURITE est également inscrite au Passeport du Civisme : les enfants, à l'aide de l'intervention de La Brigade de Prévention de la délinquance juvénile, effectuent 5 actions sur internet. Sur le Patrimoine Historique, les enfants pratiquent une randonnée dans le territoire de la commune en compagnie de Sylvie BONIFAY, passionnée de notre histoire. Les deux présidents de la GSAB interviennent auprès des enfants pour parler des traditions de Roquefort-La Bédoule. Pour cela, il explique la Saint Eloi et fait fabriquer aux enfants des fleurs représentatives de cet évènement. Dans le cadre de cette action civique, les enfants sont également accueillis au centre des pompiers par l'adjudant-chef Laurent Gori qui leur fait visiter les locaux.

En fin d'année, un diplôme ou une médaille viennent récompenser la réalisation de leur parcours.



Terre de Jeux 2024

C'est un label destiné à toutes les collectivités territoriales et au mouvement sportif afin de s'engager dans l'aventure des Jeux. Il a pour but de mettre en valeur la pratique du sport et à inciter à pratiquer un sport quotidiennement.

Au-delà d'un engagement sur les valeurs et l'ambition de Paris 2024, la commune labélisée s'engage à mettre en place des programmes liés au sport.

La commune de Roquefort-La Bédoule a déjà organisé, autour du label Terre de Jeux 2024, plusieurs événements sportifs, telle que la semaine Sportive Olympique et Paralympique (SOP). Pour cela, l'animatrice sportive de la commune a organisé une semaine sportive en lien avec l'école élémentaire. Durant cette semaine, toutes les classes ont pratiqué chaque jour un sport olympique. L'année précédente, elle avait organisé une semaine Paralympique pendant laquelle les enfants avaient pu s'essayer à différents sports à l'aide d'intervenants en situation de handicap. En plus des activités sportives, des temps d'échanges et de partages d'expériences enrichissants avaient été mis en place afin de sensibiliser les enfants au handicap. Pour conclure ces semaines, un Cross est organisé, dans le complexe sportif, encadré par l'équipe d'animation. Cette année les enfants ont couru 2024 mètres.

Le sport en temps scolaire

Tout au long de l'année une animatrice sportive de la municipalité intervient en temps scolaire afin de favoriser la pratique du sport dans les écoles. Pour cela, une convention entre la commune et l'Education Nationale a été signée en octobre 2023. Elle organise des séances de handball dont elle est entraîneur depuis plusieurs années. Cette intervention permet d'initier les enfants à la pratique des sports collectifs en général et plus particulièrement du handball. Elle a également initié les enfants en classe de Cm2 à la pratique du Rugby durant la Coupe du Monde de Rugby.

LES ASPECTS REGLEMENTAIRES ET SECURITAIRES

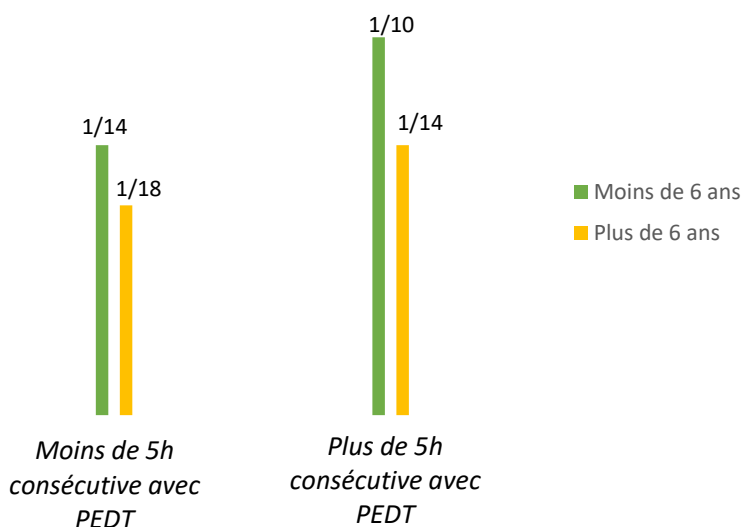
La déclaration Jeunesse et Sports

Une déclaration est obligatoire pour tous les Accueils Collectifs de Mineurs. Celle-ci est déposée par l'organisateur auprès du Service Départemental de la Jeunesse, de l'Engagement et des Sports (SDJES).

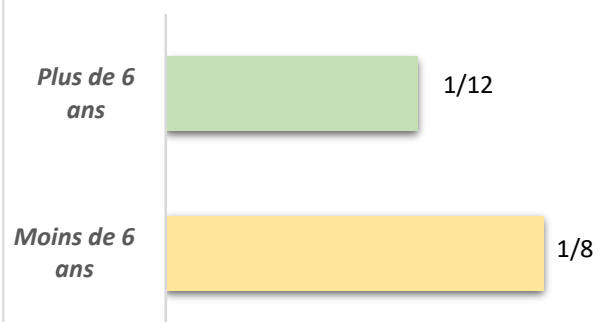
Les locaux accueillant des mineurs font également l'objet d'une déclaration et doivent être conformes aux normes en vigueur.

Le taux d'encadrement

ACCUEIL DE LOISIRS PERISCOLAIRES



ACCUEIL DE LOISIRS



Le Plan Vigipirate

Afin d'assurer la sécurité des enfants, les structures publiques de la commune agissent :

- L'accueil à l'entrée des établissements est assuré par un adulte
- Aucun adulte étranger à l'établissement ne peut y pénétrer sans autorisation
- Chaque enfant est déposé et récupéré à l'entrée du portail ou de la porte

Le Plan Particulier de Mise en Sûreté (PPMS)

Le PPMS est un dispositif réglementaire dont l'objectif est de mettre en place une organisation interne à l'établissement afin d'assurer la mise en sécurité de toutes les personnes présentes dans la structure en cas d'accident majeur ou d'intrusion. Une vigilance continue doit être maintenue et son efficacité est vérifiée lors d'exercices réguliers de simulation.

V. UN PROJET PARTAGE

Le Projet Educatif Territorial « Plan Mercredi » doit mobiliser toutes les ressources du territoire afin de garantir la continuité éducative entre les projets des écoles et les activités proposées aux enfants en dehors du temps scolaire. Ce projet vise une coordination de l'action éducative qui implique une concentration de tous les partenaires éducatifs. Comme détaillé dans la partie « Plan Mercredi », les différents acteurs de la commune - municipalité, écoles, associations, parents d'élèves (APE) – travaillent ensemble au quotidien pour apporter une continuité et une cohérence sur les différents temps de l'enfant. En plus de cette continuité, ce partenariat permet d'élargir les champs d'actions en proposant une variété de thématiques et des pédagogies diverses.

1. Les partenaires et les acteurs engagés



Les partenaires et acteurs institutionnels

La Caisse d'allocation Familiale (CAF) des Bouches-du-Rhône
La Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale des Bouches-du-Rhône
Les Directeurs et enseignants des écoles
Le Service Départemental à la Jeunesse, à l'engagement et au Sport (SDJES)



Les partenaires associatifs

Les associations culturelles, sportives et sociales
Association de Parents d'Elèves

2. Le comité de pilotage

La mise en œuvre du Projet Educatif « Plan Mercredi » repose sur la mobilisation d'un comité chargé de l'élaboration, du pilotage et de l'évaluation de ce projet.

Le comité de pilotage est composé :

- De l' élu Enfance/Jeunesse
- De professionnels de terrain
- De représentants d'associations (*sportives, culturelles, sociales*)
- De membres de l'équipe pédagogique des écoles (*directeur, enseignant...*)
- De la responsable du Service Enfance/Jeunesse (*Coordinatrice du PEDT « Plan Mercredi », en charge du comité de suivi*)
- De l'association des parents d'élèves
- D'un chargé de coopération de la Convention Territoriale Globale

La fréquentation des réunions du comité de pilotage

Un comité de pilotage est organisé une fois par an pour définir les valeurs de la commune et les objectifs à atteindre. Durant l'année, des instances de suivi sont mises en place afin de faire un point sur les actions réalisées et les améliorations ou modifications à apporter sur les prochaines. Le but est de prendre régulièrement en compte les demandes et besoins des différentes instances, en particulier, celles des parents d'élèves.



VI. LES VALEURS DE LA COMMUNE

LES VALEURS DE LA REPUBLIQUE

Les valeurs sur lesquelles s'appuie ce PEDT « Plan Mercredi » sont celles de la République. Les principes de la République sont l'indivisibilité, la laïcité, le République Sociale et la démocratie.

LES VALEURS DE LA COMMUNE

La commune de Roquefort-La Bédoule est attachée aux Droits de l'Homme et à la Convention Internationale des Droits de L'enfant, soucieuse de l'avenir des générations et du trajet que tout enfant doit parcourir jusqu'à l'âge adulte. Elle passe donc par de grandes valeurs qui sont :

- ✓ *La liberté*
- ✓ *L'égalité*
- ✓ *La solidarité*
- ✓ *La laïcité*
- ✓ *La paix*

La Ville est dotée de structures pouvant participer à l'éducation et au développement des enfants en toute sécurité.

Au travers de ces structures, ce PEDT « Plan Mercredi » doit servir de guide aux différentes équipes pédagogiques impliquées dans la vie des enfants.

De l'enfance à l'approche de la vie adulte, le comité de pilotage est chargé de mettre en œuvre la politique de la ville.

La commune a également des valeurs qui lui sont propres :

✓ **Le Développement Durable**

Permettre à chacun de vivre dans un environnement sain où l'économie et l'innovation sont au service de l'Homme. Le Développement Durable ne s'arrête pas au respect de l'environnement, il s'agit bien ici de permettre à l'Enfant d'appréhender cette notion dans les trois composantes que sont l'écologie, l'économie et le social. Il doit également être un souci actuel afin de ne pas faire reposer sur la génération suivante le soin d'œuvrer dans l'intérêt général.

✓ **Le Lien Intergénérationnel**

Roquefort-La Bédoule attache un lien important avec les différentes générations. En effet, le Lien Intergénérationnel consiste à favoriser le contact et l'échange entre des personnes de plusieurs générations. Il a pour objectif de développer le lien social et de favoriser la transmission des savoirs et de savoirs faire. Cet enrichissement mutuel se fait au bénéfice de la société dans son ensemble.

✓ **La Transmission du Patrimoine**

Le Village est doté d'un Patrimoine Historique où les enfants peuvent retrouver de nombreux sites, comme des anciens lieux fortifiés, des ruines, des Châteaux, une Chapelle, deux Eglises... Sur la commune il y a également un patrimoine géologique. De nombreuses coutumes culturelles et traditionnelles se déroulent sur la commune.

Il est essentiel pour la commune que ce patrimoine se transmette de générations en générations, afin de le préserver et de perpétuer l'histoire du village.

✓ **Le Vivre Ensemble**

Il doit permettre d'accueillir tous les enfants au sein des organisations collectives dans le respect de ses convictions et de sa culture.

C'est la Laïcité, en tant que principe républicain, qui garantit le vivre-ensemble. Au-delà de la tolérance à l'autre, le vivre-ensemble c'est aussi le respect de l'autre, tout en privilégiant l'intérêt général et l'organisation collective sur les convictions et les cultures individuelles. Cette valeur prône également l'inclusion des enfants en situation de handicap. L'apprentissage de l'acceptation des différences (physiques, culturelles, ...), de la tolérance et de l'entraide est le socle de la vie en collectivité.

✓ **La Participation Citoyenne**

Il s'agit de réunir les conditions pour permettre l'expression, la responsabilisation de l'enfant en fonction de son âge et de ses compétences. La participation est le fruit d'échanges, de partages entre les membres d'un groupe. Elle se met en œuvre dans un cadre collectif ou individuel et tend à se concrétiser en action.

Le Conseil Municipal des Jeunes, par exemple, est un lieu d'expression, de partage et de projet permettant la participation citoyenne, l'implication et la responsabilisation dès l'enfance.

✓ **La Qualité de Vie**

C'est un état de sérénité physique, psychique et d'épanouissement global. Il est atteint lorsque les besoins fondamentaux de l'enfant sont satisfaits. Contribuer au bien-être de chaque enfant est la finalité essentielle de l'ensemble des actions qui seront menées pour et avec les enfants. Il dépend de l'ensemble des autres valeurs que la collectivité et les structures éducatives souhaitent défendre.



VII. LES OBJECTIFS EDUCATIFS

La commune souhaite mettre en œuvre les six objectifs éducatifs suivants. Ils s'appliquent pour l'ensemble des structures éducatives. Chacune d'entre elles se les approprient et les déclinent en fonction de la particularité de la structure et du public accueilli.



1

Permettre à l'enfant d'appréhender les enjeux du développement durable et d'en respecter les valeurs

Permettre à chacun de trouver un rôle à jouer pour devenir un acteur conscient de la protection de l'environnement naturel et du développement durable

- Sensibiliser à l'environnement
- Offrir la possibilité aux enfants d'établir un lien avec leur environnement
- Développer la prise de conscience de l'action exercée par l'homme sur l'environnement
- Créer des animations, des outils pédagogiques afin de sensibiliser les enfants
- Aider à une meilleure compréhension des milieux qui nous entourent (milieux naturels, urbains ...), et donc apporter des connaissances, qu'elles soient naturalistes, écologiques, sociales



2

Développer l'apprentissage du Vivre Ensemble et de la responsabilité

Affirmer sa volonté de lutter contre l'exclusion, toute forme de discrimination et agir en faveur de l'égalité

- Permettre et accompagner l'enfant à se construire avec les autres
 - Favoriser l'apprentissage de la citoyenneté, de l'intégration et de l'inclusion
 - Faciliter l'inclusion des enfants en situation de handicap
 - Œuvrer pour l'égalité filles/garçons
 - Impulser une cohésion de groupe
 - Organiser des temps d'échanges
 - Prévenir le harcèlement
 - Développer le brassage interculturel et intergénérationnel
 - Mettre en place différents supports
 - Guider les enfants dans la notion du vivre ensemble
 - Offrir la possibilité à chacun de découvrir l'autre et les règles de la vie collective
 - Favoriser l'autonomie en responsabilisant les enfants
 - Permettre l'éducation au choix, à l'épanouissement de tous et l'écoute des autres
 - Respecter les particularités de chacun
-

Accompagner l'enfant dans sa construction individuelle

Sensibiliser l'enfant à la Citoyenneté

- Assurer le bien-être de chaque enfant
- Prendre en compte l'avis de chacun, être à l'écoute et s'adapter aux besoins et rythme de chaque enfant
- Favoriser l'autonomie en responsabilisant les enfants
- Favoriser et renforcer l'estime et la confiance en soi
- Permettre aux enfants de participer à la vie quotidienne de la commune et des accueils de loisirs
- Encourager l'accès aux activités physiques, culturelles, artistiques et manuelles ainsi qu'à celles de loisirs
- Favoriser le respect de l'environnement au quotidien
- Développer l'entraide et la solidarité entre les enfants
- Favoriser les relations et les échanges
- Amener l'enfant à découvrir les richesses qui l'entourent



Permettre à l'enfant de découvrir des activités variées

Encourager le développement de l'enfant

- Proposer des activités variées et adaptées aux personnalités de chacun
- Donner le choix aux enfants de leurs activités, thématiques ...
- Répondre à leurs questionnements
- Susciter leur intérêt et éveiller leur curiosité



Promouvoir la fréquentation des accueils périscolaires et extrascolaires

Faciliter l'accès aux accueils de loisirs

- *Rendre acteur les enfants de leurs temps périscolaires et extrascolaires*
 - *Offrir un large choix d'activités*
 - *Permettre une accessibilité aux différents accueils*
 - *Organiser des temps collectifs de vie quotidienne*
 - *Impliquer les enfants dans le choix des activités, thématiques ...*
 - *Laisser place à l'improvisation*
 - *Être à l'écoute du rythme de chacun*
 - *Favoriser l'autonomie*
-

Développer une démarche de coéducation et de complémentarité entre les différents acteurs

Permettre un parcours éducatif de qualité à tous les enfants

- *Développer la complémentarité éducative entre les différents acteurs*
 - *Favoriser la stabilité et la formation des équipes d'animation*
 - *Appréhender les attentes et les besoins des enfants*
 - *Mettre en place des actions innovantes et attractives*
 - *Proposer des formations à tous les animateurs en lien avec les pratiques professionnelles*
-



VIII. L'ÉVALUATION

L'évaluation du projet sera organisée autour d'un large partenariat institutionnel. Elle résultera d'un engagement des structures à s'imprégner des objectifs à atteindre et à développer des actions éducatives. Les instances présentes lors de l'évaluation seront les mêmes que celles du comité pilotage initial et des instances de suivi.

Elle devra permettre :

- Aux élus d'être accompagnés
- Aux partenaires institutionnels de faire un bilan de la mise en œuvre des projets éducatifs de territoire afin d'envisager les formations, les rencontres thématiques ou temps d'échanges à venir
- Au comité de pilotage d'échanger et de construire une évaluation partagée
- Aux enfants de donner leur avis sur ce qu'ils vivent au quotidien
- Aux acteurs éducatifs de faire évoluer le projet à partir des constats de terrain



Il est important que chaque partenaire soit représenté. Chacun pourra apporter une analyse propre à son champ d'action et vérifier ensemble si les objectifs opérationnels et stratégiques visés ont été atteints, de questionner à propos du projet et de le faire évoluer et l'adapter en fonction des nouveaux besoins perçus. Le dialogue, l'expression de différents points de vue, perceptions et questionnements seront des éléments essentiels pour mieux accompagner les personnes travaillant au contact d'un enfant ou d'un jeune. Ce moment d'échange sera aussi l'occasion de continuer à avancer ensemble vers un objectif commun qui reste de donner à l'enfant, au jeune, la possibilité de se construire, d'apprendre, de découvrir des valeurs qui lui permettront à son tour de construire la politique éducative de demain et de comprendre la richesse du lieu où il vit.

Il appartient au référent de vérifier par tous les moyens et de façon régulière la convenance des activités proposées avec les objectifs et d'y apporter les améliorations nécessaires. Les familles sont informées des choix pédagogiques et organisationnels par tous les moyens que le référent juge utiles.

Pour chaque objectif opérationnel, des critères quantitatifs et qualitatifs sont déterminés permettant de mettre en place une évaluation complète et précise.

La durée du Projet Educatif Territorial (PEDT) « Plan Mercredi », est fixée à 3 ans. Le comité de pilotage restera mobilisé tout au long de la période pour la réalisation des objectifs fixés.

IX. LES ANNEXES
